



CONVENTION DE STAGE POUR UN PROJET DE FIN D'ETUDES (En dehors du territoire tunisien)

ARTICLE 1

Les contractants :

La présente convention règle les rapports entre :

l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, sise au Campus Universitaire El Manar, 1002 Tunis, TUNISIE, représentée par son Directeur M. Kamel BEN SAAD, et désignée par **ENIT, d'une part,**

&

L'Entreprise.....sise à (1)

représentée par : (2)

..... et désignée par : **Etablissement d'accueil, d'autre part,**

Concernant : l'élève - ingénieur :

Nom et Prénom : Nationalité

Téléphone mobile : E-mail :

Classe : (Bac +...) Spécialité :

Étudiant régulièrement inscrit à l'**ENIT**, désigné par le **stagiaire**, dont la signature apposée ci-dessous atteste qu'il a pris connaissance des clauses de la présente convention et qu'il y consent expressément.

ARTICLE 2

Projet de Fin d'Etudes (PFE) :

Dans le cursus de formation d'ingénieur **ENIT**, le projet de fin d'études constitue un module obligatoire d'une durée minimale de 16 semaines. Il est effectué au cours du second semestre de la troisième année, après **la validation** du premier semestre. Il peut se dérouler au sein d'une entreprise ou d'un organisme de recherche. Il s'agit essentiellement de conduire un travail d'ingénierie (conception, étude ou réalisation) en situation professionnelle en rapport avec la spécialité suivie et comportant une dimension originale et un programme de travail réel apportant la valeur ajoutée attendue par l'établissement d'accueil.

Le PFE porte sur le sujet suivant:

Le stage de PFE se déroulera à : (3)

sous la direction de : dans l'**Etablissement d'accueil** (4)

sous l'encadrement de : à l'**ENIT** (5)

durant la période du : au : **sous réserve de la validation par l'élève ingénieur du premier semestre de sa troisième année à l'ENIT.**

ARTICLE 3

Modalités du stage de PFE :

Pendant le PFE, le **stagiaire**, demeurant encore élève-ingénieur de l'**ENIT**, sera soumis au règlement intérieur en vigueur dans l'**Etablissement d'accueil**, concernant notamment les horaires, les règles relatives au travail et la sécurité. Il aura accès, dans les mêmes conditions que les agents de cet établissement, aux commodités offertes par l'établissement (restauration, transport, activités sportives,...). Dans la mesure où la réalisation du programme de PFE nécessite des déplacements ou des formations, leur éventuel coût sera pris en charge par l'**Etablissement d'accueil**, à titre de participation aux frais de formation, sur la base des taux en vigueur dans cet établissement.

En cas de manquement au règlement intérieur, le Responsable de l'**Etablissement d'accueil** peut mettre fin au stage après avoir prévenu le Directeur de l'**ENIT**.

ARTICLE 4

Indemnité de stage :

Le **stagiaire** n'étant pas employé de cet **établissement**, il ne peut, en aucun cas, prétendre à un salaire. Cependant, il recevra une indemnité dite « indemnité de stage » dont le montant est fixé à par mois.

ARTICLE 5

Sécurité Sociale, Assurances et Accidents de travail :

Le **stagiaire** est tenu d'être en règle vis-à-vis de la sécurité sociale. Il doit souscrire à une assurance prenant en charge sa responsabilité civile et dégageant **l'ENIT** et **l'établissement d'accueil** de tout recours à ce sujet. En cas d'accident survenant au stagiaire au cours de ses activités de stage, la personne compétente de **l'Etablissement d'accueil** mentionnée à l'article 2 s'engage à faire immédiatement toutes les déclarations nécessaires à la prise en charge par la sécurité sociale compétente.

ARTICLE 6

Mémoire et Soutenance de PFE :

A la fin de son stage de PFE, l'élève ingénieur **stagiaire** devra déposer à **l'ENIT** et à **l'établissement d'accueil** des copies de son mémoire de PFE. Ce mémoire devra recevoir l'aval des encadrants du PFE. Le travail de PFE donne lieu à une soutenance devant un jury pouvant inclure un représentant de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 7

Confidentialité et propriété industrielle :

Confidentialité : dans le cadre de son stage de PFE, le **stagiaire** est soumis à l'obligation du secret professionnel. Le mémoire du projet de fin d'études est considéré comme propriété du **stagiaire** et de **l'ENIT**, sauf d'éventuelles parties confidentielles qui devront être regroupées dans une annexe séparée.

Propriété industrielle : la propriété industrielle des résultats des études auxquelles le **stagiaire** participera au cours de son stage, revient de plein droit à **l'Etablissement d'accueil**.

ARTICLE 8

Prolongation d'études :

Le stagiaire, astreint à ne pas soutenir le projet de fin d'études au cours de la session de Juin-juillet de l'année universitaire en cours est informé qu'il sera déclaré par le conseil de classe final de la 3^{ème} année «en prolongation d'études de six mois au maximum pour PFE non soutenu ».

ARTICLE 9

Résiliation de la Convention :

En cas d'inexécution de l'une de ses obligations, la présente convention sera résiliée de plein droit après mise en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse pendant 30 jours.

A Tunis, le
L'élève - ingénieur stagiaire

A Tunis, le.....
Le Directeur du Département à l'ENIT

A, le
L'établissement d'accueil
(signature et cachet)

A Tunis, le.....
Le Directeur de l'ENIT
(signature et cachet)

- (1) indiquer le nom ou la raison sociale de l'établissement d'accueil ainsi que son adresse*
- (2) indiquer le titre et la qualité du représentant de l'établissement d'accueil*
- (3) indiquer le lieu, la région et le pays du stage*
- (4) indiquer nom, prénom, titre et fonction du responsable de stage dans l'établissement d'accueil*
- (5) indiquer nom, prénom, titre et fonction du responsable de stage dans l'établissement d'origine*